

Rapport annuel 2020

du Conseil d'administration à
l'Assemblée générale du 10.06.2021

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, **S**ociété **A**nonyme pour le traitement des **D**échets de la **C**ôte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).

Extrait des statuts de SADEC SA (Art. 2)



Sommaire

1. Conseil d'administration	page 3
2. Structure administrative	page 3
3. Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4. Concept harmonisé de la taxe au sac	page 4
5. Animations dans les écoles	page 6
6. Boues d'épuration	page 8
7. Déchets spéciaux des ménages	page 9
8. Matériel SENS et SWICO	page 10
9. Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 11
10. Panneaux solaires photovoltaïques	page 12
11. Campagne de communication Responsables.ch	page 13
12. Vaisselle réutilisable	page 14
13. Divers dossiers 2020	page 15
④ Plateforme internet pour la saisie des statistiques	
④ Révision du Plan cantonal de gestion des déchets	
④ Réorganisation du transport des déchets encombrants des communes	
④ Résiliation du contrat de reprise du papier/carton	
④ Introduction de la QR-facture	
④ Déraillement d'un convoi CFF-Cargo	
④ Pandémie de la COVID-19	
14. Conclusions	page 18
Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 20
Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 21
Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWICO	page 22
Annexe 4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie	page 23
Annexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container	page 24
Annexe 5 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire	page 25

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs) et ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom, Prénom	Fonction	Représente le/la
Echenard Cédric	Président	District de Nyon
Dubois Michel	Vice-Président	District de Morges
Rohrer Michael	Vice-Président	Ville de Gland
Barras Patrick	Membre	District de Nyon
Bersier Monique	Membre	District de Nyon
Comminot Stephan	Membre	District de Nyon
Faraut Linares Roxane	Membre	Ville de Nyon
Lincio Pascal	Membre	District de Morges
Monnard Caroline	Membre	District de Nyon

Pour traiter des dossiers stratégiques de la société, le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires, dont 4 fois par vidéoconférence du fait des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 sévissant. Pour les mêmes motifs, nos deux Assemblées générales annuelles ont dû se dérouler par voie écrite :

- le 11 juin 2020 au secrétariat de SADEC pour l'approbation des comptes 2019 ;
- le 26 novembre 2020 au secrétariat de SADEC pour l'approbation du budget 2021.

2. Structure administrative

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (90% depuis mai 2020) ;
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%) ;
- Mmes Nathalie Widmer, comptable (env. 25% - mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les ordures ménagères et les déchets encombrants ainsi que le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :

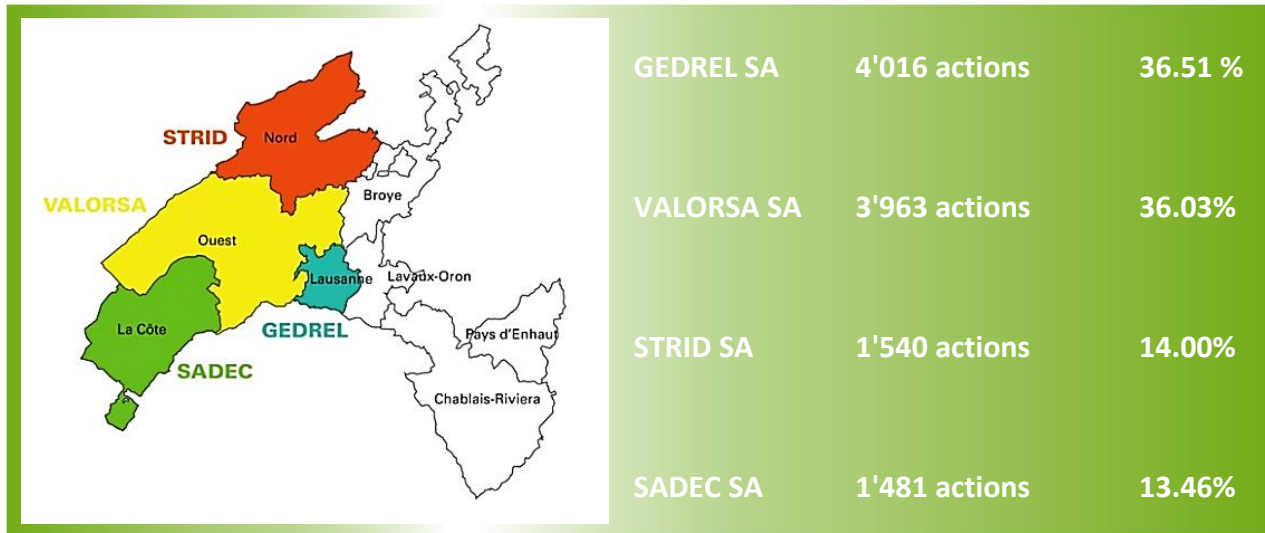


Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2020 :

- Conseil d'administration : MM. Cédric Echenard et Michael Rohrer
- Commission financière : M. Pascal Lincio
- Commission d'exploitation : M. Didier Christen



4. Concept harmonisé de la taxe au sac

Sur les 60 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets, avec l'entrée de la Commune de Vich le 1^{er} octobre 2020, ce sont désormais 55 communes qui font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et qui utilisent les sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». Au 31.12.2020, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :

- 55 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 1 commune avec la taxe à l'ouverture (Allaman) ;
- 4 communes avec la taxe au poids (Bassins, Féchy, Longirod, Marchissy).



Précisons ici que la Commune d'Allaman est entrée dans le concept harmonisé le 1^{er} janvier 2021. Un total de 13'637 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2020. Par rapport à l'année 2019 (12'900 tonnes), le tonnage est en hausse de 5,7% alors que la population n'a augmenté que de 2,0% dans le même laps de temps. Ainsi, après plusieurs années de baisse continue, la

production d'ordures ménagères par habitant a augmenté pour la première fois depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013 pour atteindre 123,1 kg/hab. Ceci s'explique par la pandémie de COVID-19 qui a sévi dans nos contrées depuis le mois de mars 2020, obligeant bon nombre de personnes à rester chez elles pour se confiner ou pour du télétravail.

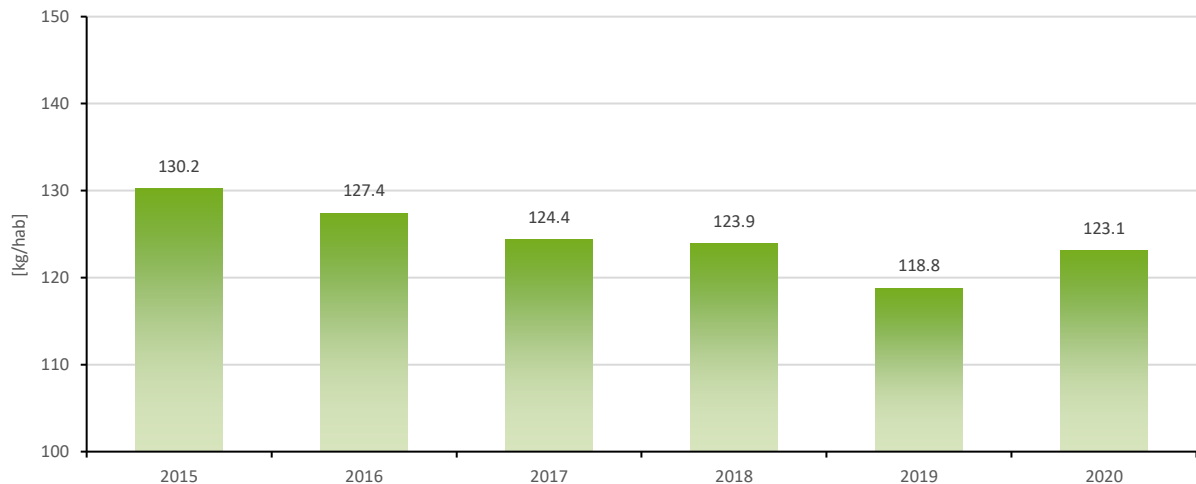


Fig. 2 – Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant pour les communes du concept harmonisé

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2020, c'est un montant de **CHF 363.28 HT** par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,51 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auquel 5 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu (environ 33 millions de francs à répartir entre les périmètres puis entre les communes), un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière, celles du collège des Présidents et celles des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2020 :

- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy et Président de l'organe de contrôle jusqu'au 30.06.2020 ;
- Monsieur Jean WIDMER, Municipal à Bogis-Bossey.

Suite au retrait de Monsieur Cardello, une nouvelle représentante a été élue par l'Assemblée générale de SADEC SA en fin d'année 2020. Il s'agit de Madame Gabrielle Genoud, Municipale à Borex. Elle rejoindra donc cet Organe pour le contrôle de l'exercice 2021.

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2020, ce sont 15 communes de notre périmètre qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de 5% de déchets non-conformes admis soit bien respecté. Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont très réjouissants puisque toutes les communes contrôlées respectaient largement le taux maximal admis de 5%. Le taux le plus élevé constaté atteignait 2,3% alors que 6 communes présentaient un taux de 0,0%. **Le taux moyen s'est élevé à 0,46%.**

Chaque commune ayant fait l'objet d'un contrôle a reçu de façon individuelle les résultats détaillés des constats effectués sur son territoire.

Rappelons enfin que toutes les communes faisant partie du concept harmonisé de la taxe au sac ont signé la nouvelle convention les liant à SADEC au

sujet de la gestion de ce système et que cette nouvelle convention prévoit que le taux de non-conformité maximal admis passera de 5% à 3% dès le 1^{er} janvier 2021.

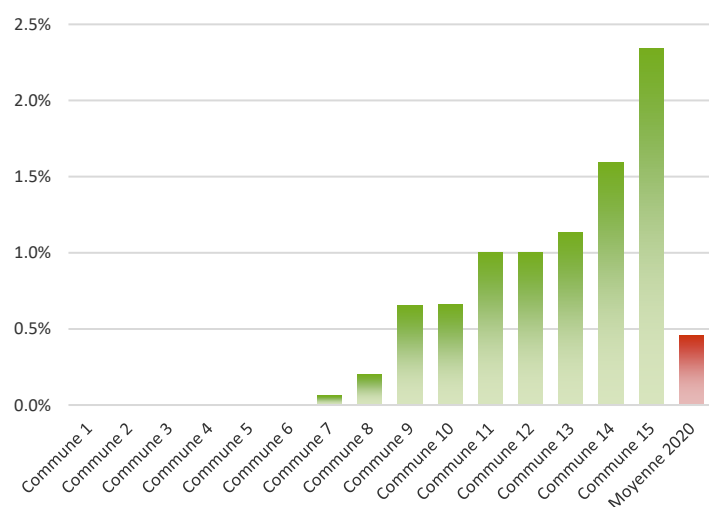


Fig. 3 – Taux de non-conformité en [%] dans les communes contrôlées en 2020

5. Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2020, 164 animations ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes ;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société ;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Dès l'année 2016, le Conseil d'administration de SADEC SA a décidé d'augmenter le budget consacré aux animations scolaires pour le passer de CHF 72'000.- à CHF 80'000.- par année. Entre 2016 et 2018, ce montant a permis de proposer 200 animations par année aux établissements scolaires de notre périmètre. Comme il n'est pas toujours évident de concilier les années civiles de nos budgets avec les années scolaires des animations, le montant prévu en 2016 n'avait pas pu être totalement utilisé et une provision avait été constituée afin de pouvoir l'utiliser en 2017. Ceci explique l'écart du nombre d'animations entre ces deux années. Mais la moyenne 2016-2017-2018 est bien de l'ordre de 200 animations par année. A partir de l'année 2019, au vu de la demande grandissante, le Conseil d'administration a choisi d'augmenter une nouvelle fois le budget dédié aux animations pour le passer à CHF 88'000.- permettant de porter le nombre d'animations désormais proposées à 220 par année. Malheureusement, du fait de la pandémie de coronavirus qui a sévi dans nos contrées dès le mois de mars, aucune animation n'a pu se dérouler pendant les mois d'avril et de mai 2020. Un gros effort a été fait par notre partenaire COSEDEC pour effectuer ces animations au cours du deuxième semestre de l'année 2020, mais sans pouvoir rattraper le retard pris avant l'été.

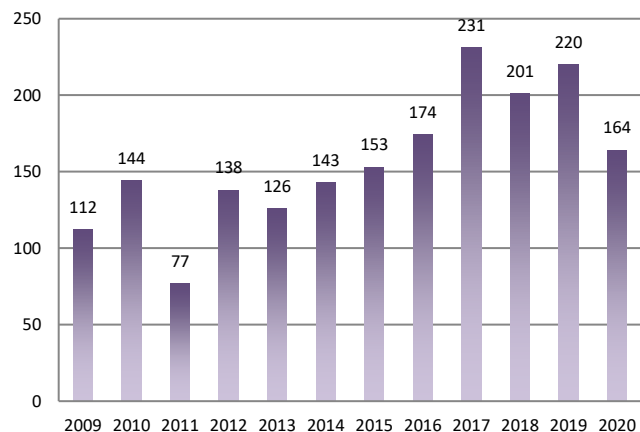


Fig. 4 – Nombre d'animations par année civile

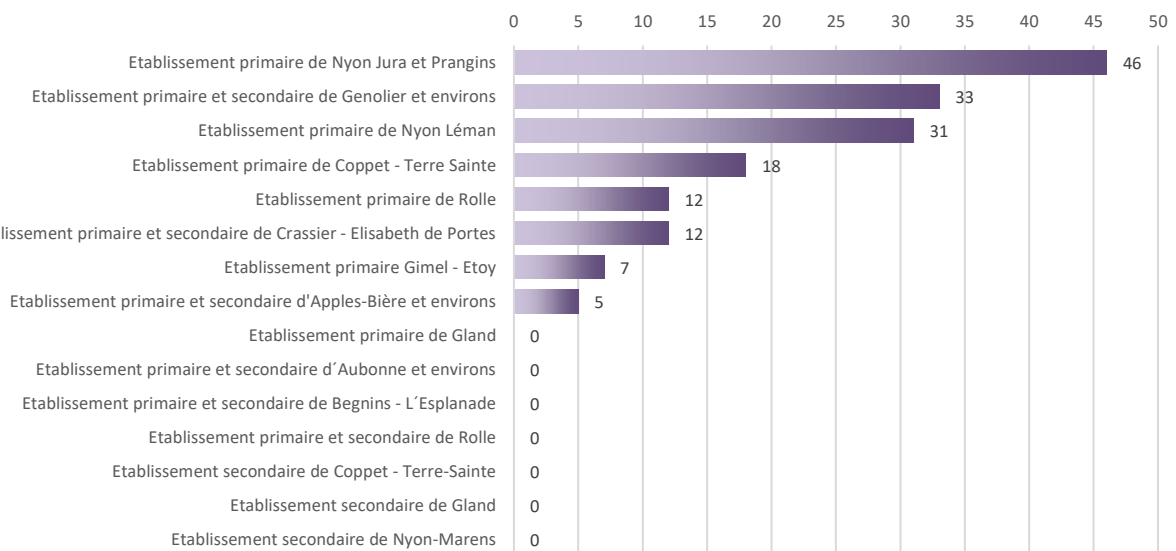


Fig. 5 – Répartition des animations par établissement scolaire en 2020

En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. Depuis deux ans, nous enregistrons une progression des animations scolaires données dans les classes secondaires.

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues par le biais du lien internet suivant : <http://www.cosedec.ch/>.

6. Boues d'épuration

Le tonnage des boues produites par les stations d'épuration de notre périmètre était sensiblement inférieur en 2020 par rapport à celui de 2019 puisqu'il est passé de 5'213 à 4'841 tonnes, soit une baisse de 7,1%. Comme en 2019, une importante quantité de boues provenant de la STEP de Gland (APEC), traitant les eaux usées de 21 communes de notre périmètre, a été prise en charge par nos soins. Ce sont en effet 582 tonnes qu'il a fallu gérer du fait des soucis rencontrés par cette STEP avec son installation de séchage des boues. Cette situation devrait du reste perdurer ces prochaines années avec cependant une diminution des tonnages qui devraient se stabiliser entre 200 et 300 tonnes par année.

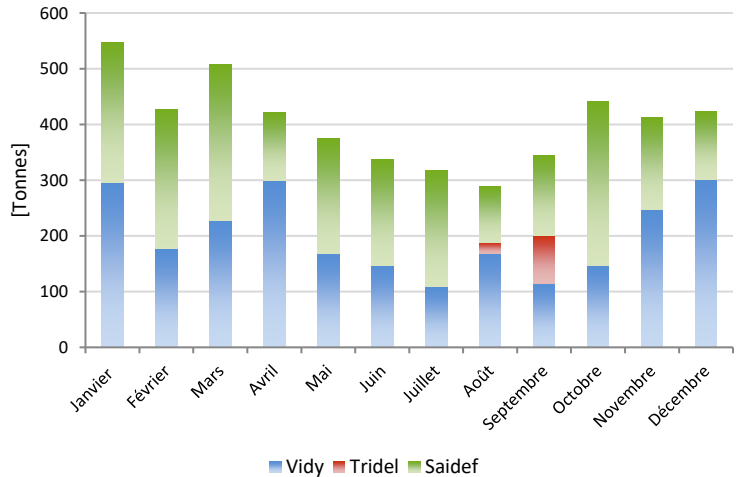


Fig. 6 – Quantité de boues éliminées en 2020 selon l'exutoire et par mois

Dans le cadre de la collaboration instaurée pour la gestion des boues avec le périmètre voisin VALORSA, nous essayons de rationaliser leur transport au maximum. De ce fait, les stations d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de Vidy (Lausanne) que de Posieux, leurs boues y sont dirigées de façon prioritaire. Malgré cela, nous restons toutefois directement dépendants des performances fluctuantes de l'incinérateur de Vidy qui arrive en fin de vie et dont le remplacement est programmé pour 2023-2024. Rappelons également que Tridel n'est à la base pas conçue pour incinérer les boues d'épuration et ne sert que d'exutoire « de secours ».

De par le système de préévaluation mis en place par nos soins, la refacturation des frais d'élimination des boues est différente selon que les boues sont acheminées à Lausanne (Vidy ou Tridel) ou à Posieux, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP dirigées sur un exutoire lointain. Ainsi, les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, SADEC et VALORSA poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables.

Récupération du phosphore dans les boues d'épuration :

Nous suivons de près les études et essais en cours en matière de récupération du phosphore dans les boues d'épuration. En effet, l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 rend obligatoire la récupération du phosphore dans les boues d'épuration, ceci à partir du 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

L'OLED ne prescrit pas la façon dont le phosphore sera récupéré, sachant qu'il peut l'être dans les eaux usées, dans les boues d'épuration ou dans les cendres issues de leur incinération.

Dans le canton de Vaud, 75 % des boues d'épuration sont déjà incinérées dans un four dédié, que ce soit à la STEP de Vidy (Epora SA) ou à l'usine d'incinération de Posieux (FR, Saidef SA). L'extraction du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration est donc a priori la façon la plus adaptée aux filières déjà en place. En outre, selon les études effectuées à ce jour, elle permet d'atteindre les taux de récupération les plus élevés.

7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ». Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation des 6 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC depuis de nombreuses années avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries d'Aubonne, de Founex, de Gland, de Nyon, de Prangins et de Rolle et répondent aux besoins des 60 communes de notre périmètre. Cette organisation permet de rationaliser les coûts pour les communes, de profiter des compétences de collaborateurs formés et de locaux conformes à cette catégorie spécifique de déchets.

Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel ses DSM doivent être acheminés. La variation observée des tonnages collectés aux centres de collecte de Nyon et de Prangins entre 2017 et 2018 est liée à l'adaptation des zones d'apport dès le mois d'octobre 2017 afin de soulager le centre de collecte de Nyon.

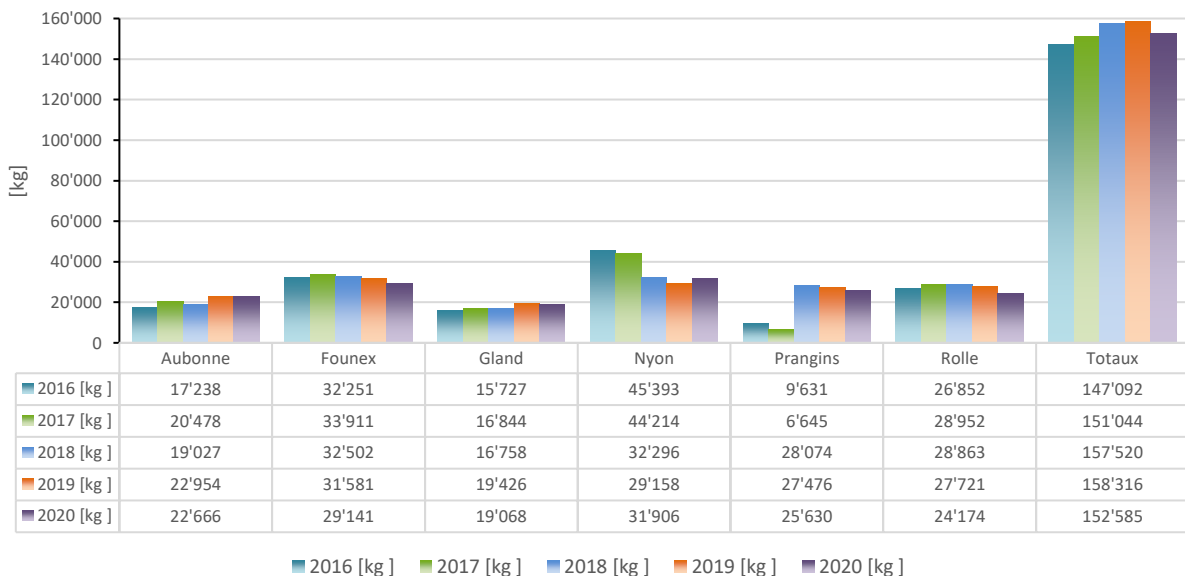


Fig. 7 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce ne sont pas moins de **153 tonnes** de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2020 dans les 6 centres de collecte régionaux.

Notons encore qu'il se pourrait que de grands changements interviennent dans les prochains mois au niveau de la collecte de cette catégorie de déchets. En effet, le Canton de Vaud réfléchit actuellement à une adaptation des pratiques en la matière qui pourrait avoir des répercussions sur notre organisation.

8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux de collecte sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électroménager) et du matériel SWICO (électronique). Les centres régionaux d'Arzier-Le Muids et de Saint-Cergue sont devenus centres officiels SENS et SWICO le 01.01.2019. Quant au centre régional de Prangins, situé à la déchèterie intercommunale de Prangins/Duillier, il ne figure dans ces statistiques que depuis le 01.07.2019, date de la reprise de sa gestion administrative par SADEC. Actuellement, le périmètre compte donc douze centres officiels SENS et SWICO gérés par SADEC (voir annexe n°3).

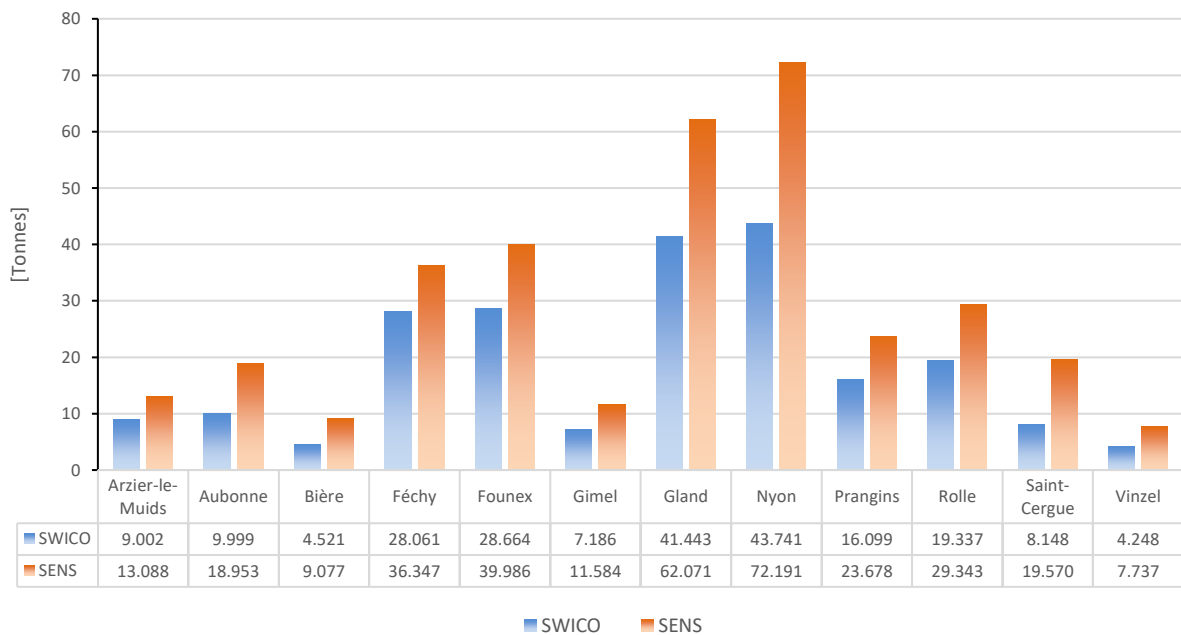


Fig. 8 – Tonnage collecté par centre régional en 2020

Observée depuis plusieurs années, la baisse marquée et régulière des tonnages du matériel SWICO (voir figure n°9) semble se stabiliser. Au niveau suisse, le même phénomène est observé.

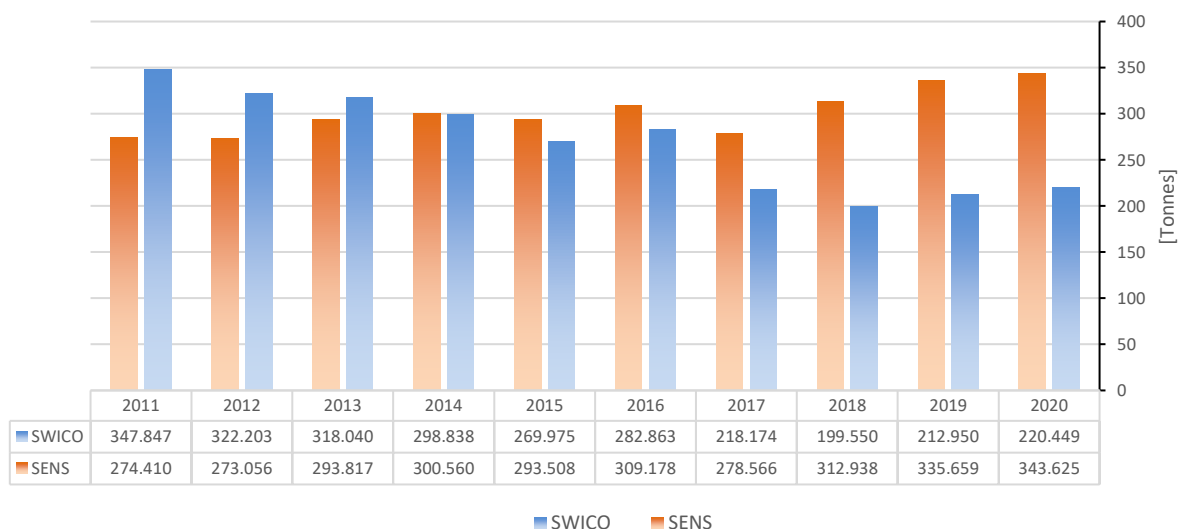


Fig. 9 – Evolution du tonnage annuel collecté entre 2011 et 2020 dans les 12 centres régionaux

9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

Située sur le site de SADEC à Gland, l'accès à ce container frigorifique pour le public est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. L'accès au container 7/7j et 24/24h est offert aux cabinets vétérinaires qui en font la demande. Les services communaux peuvent également bénéficier de cette facilité sur simple demande auprès de notre secrétariat.

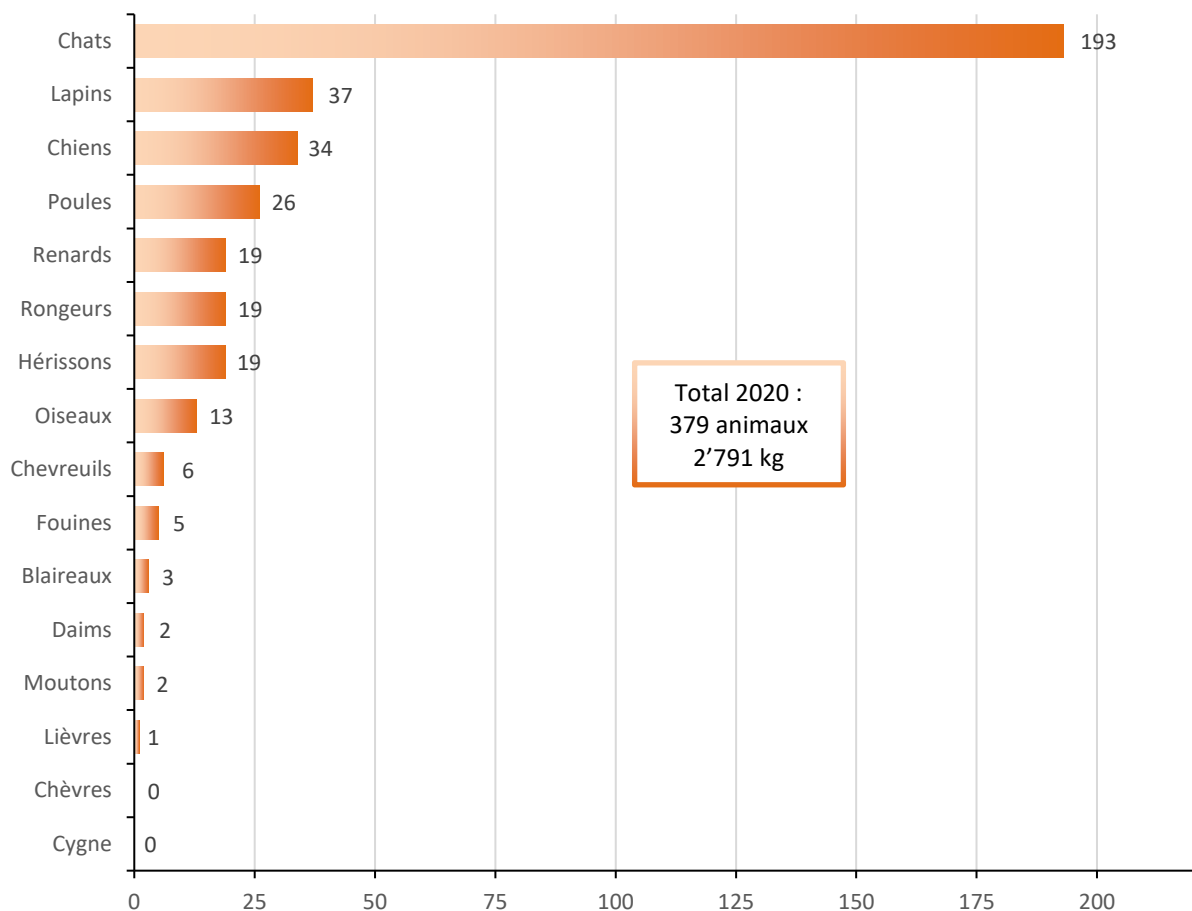


Fig. 10 – Nombre d'animaux collectés dans le container en 2020

10. Panneaux solaires photovoltaïques

Depuis le mois de juillet 2016, une surface de 67 m² de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.

Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-dessous, nous produisons davantage d'électricité sur une année que nous n'en consommons, ceci pour l'entier de notre site (bâtiment, container frigorifique et prise de recharge pour véhicules électriques). De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur qui nous les rachète.

Chiffres clés

Surface des panneaux solaires : 67 m²

Puissance installée : 11,6 kWc

Taux d'autoconsommation : 32,4%

Gain financier annuel : CHF 1203.-

Durée d'amortissement: 17,1 ans

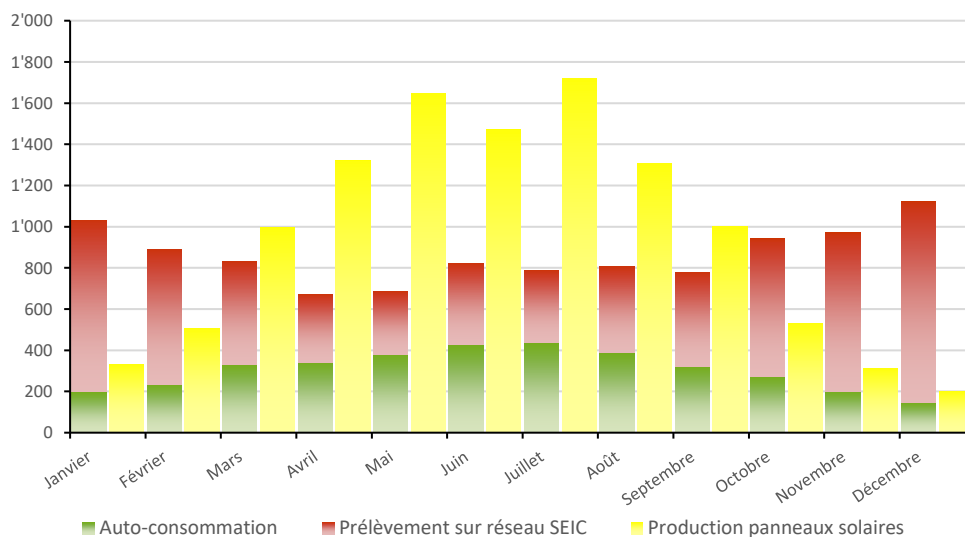


Fig. 11 – Evolution de la production et de la consommation mensuelles d'électricité en 2020 [kWh]

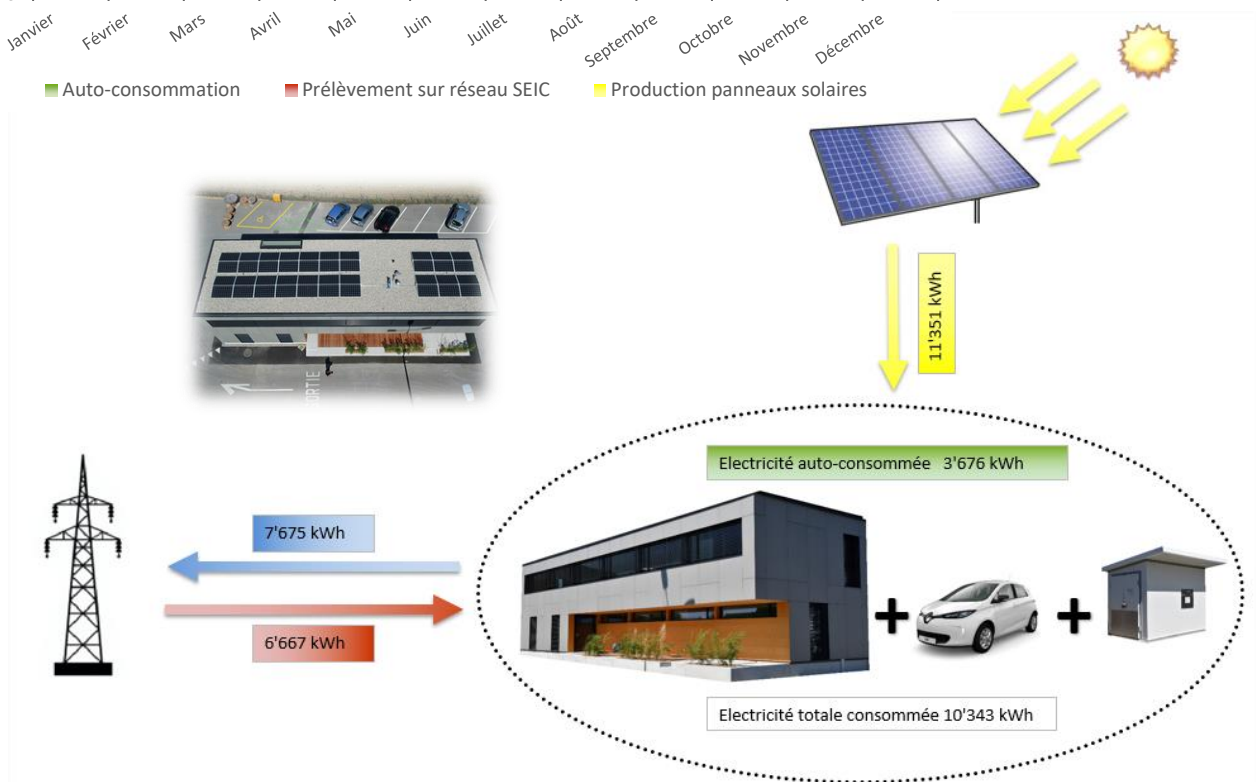


Fig. 12 – Schéma de la production et de la consommation annuelles d'électricité en 2020

11. Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « Agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a commencé en 2019 un nouveau cycle de trois ans et se poursuivra donc jusqu'en 2021.

**agissons
ensemble
pour moins
de déchets**



En 2020, le thème de **la réduction du gaspillage alimentaire** était à l'ordre du jour. Plusieurs actions ont été menées en parallèle à la campagne nationale « Save food, fight waste » largement soutenue par différents offices fédéraux, cantonaux et villes suisses.

Dans ce cadre, en collaboration avec COSEDEC, nous avons mis gratuitement à disposition des communes un stand didactique (<https://www.responsables.ch/save-food/>) au moyen duquel des ambassadeurs vont à la rencontre de la population. Le public est invité à découvrir le cycle des biodéchets dans sa région, à prendre conscience des conséquences de la présence de plastiques et à passer à l'action. Un accent peut être également mis sur l'identification des sachets compostables.



Le stand a rencontré un très bon succès auprès des communes de notre périmètre puisque le « quota » qui nous était destiné a rapidement été dépassé, ce qui nous réjouit. Si d'autres communes souhaitent encore faire appel à ce stand, elles peuvent toujours s'adresser à nous et nous nous organiserons en conséquence.



Sur le thème de **la réduction des emballages**, l'action « Lunch attitude » devait être lancée en automne 2020. Son but : réduire les emballages à usage unique utilisés pour les plats à l'emporter. L'idée était d'inciter les clients à se rendre dans les take-away avec leur propre contenant, ceci en collaborant avec ce type d'enseignes.

Le lancement de cette campagne devait du reste avoir lieu dans notre périmètre puisque la Ville de Nyon s'était engagée avec beaucoup d'enthousiasme dans cette opération. Malheureusement, la crise sanitaire qui sévit a passablement chamboulé le programme initial et cette opération a pour le moment été mise en attente.

Finalement, en relation avec les thématiques de réduction des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire, de nombreuses publications ont été postées sur les réseaux sociaux, que cela soit par le biais de vidéos, de conseils, de statistiques, de devinettes ou encore d'informations diverses.

12. Vaisselle réutilisable

En partenariat avec la société Ecomanif, SADEC SA est dépositaire de vaisselle réutilisable depuis septembre 2017. La location de KIT 40 et KIT 40+ qui était en pleine expansion a subi un énorme « coup de frein » en 2020 en relation avec la pandémie de coronavirus. En effet, avec les restrictions sanitaires mises en place, un très grand nombre de fêtes, qu'elles soient publiques ou privées, ont été annulées. En conséquence, la location des kits s'est brusquement interrompue au printemps 2020, au moment même où la saison démarrait. Ces kits

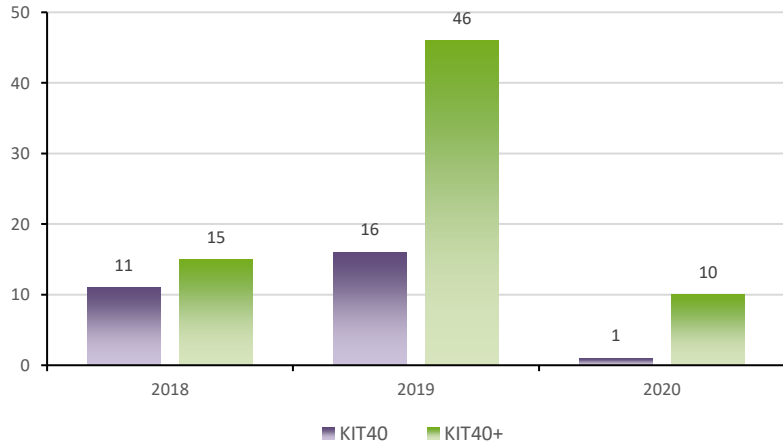


Fig. 13 – Evolution du nombre de kits de vaisselle réutilisable retirés chez SADEC

Promotions Pique-niques
Baptêmes Grillades
Mariages Fêtes de famille
Pots de départ Fêtes de bureau
Cousinades etc.

Précisons néanmoins qu'en cours d'année, un nouveau kit intitulé KIT 20+ a fait son apparition et qu'il est désormais également disponible dans notre point de retrait situé dans nos locaux de Gland. Ce kit est destiné à des réunions réunissant au maximum 20 personnes.



- 40 assiettes plates 23 cm
- 40 assiettes à dessert 19 cm
- 40 couverts
- 40 gobelets noirs 10cl
- 40 gobelets 25 cl
- 40 verres à pieds 10 cl

destinés à des manifestations accueillant jusqu'à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de faire la vaisselle.



13. Divers dossiers 2020

🕒 Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Pour mémoire, rappelons que les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 309 que compte le Canton, se sont unis en 2016 déjà afin de développer une plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres était de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

Au vu de l'intérêt de cette plateforme, le Canton de Vaud s'est approché des trois périmètres « pionniers » précités pour envisager son extension à l'entier des communes vaudoises. Ainsi, après analyse de plusieurs alternatives, le Canton a opté pour un rachat de cette plateforme internet, rachat qui a été finalisé au cours de l'année 2019.

La saisie des informations fournies par les communes se fait par le biais du module intitulé « Questionnaires » dans lequel elles indiquent les tonnages des différentes catégories de déchets collectés tout au long de l'année, leur destination et le transporteur en charge de les acheminer jusqu'à celle-ci.

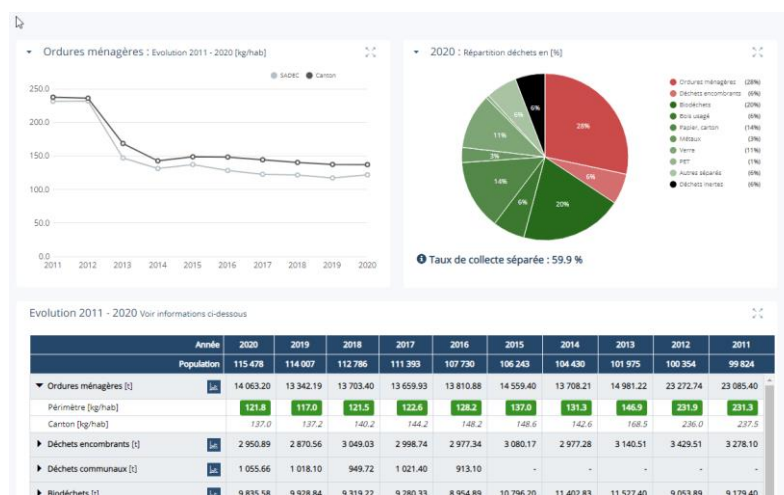


Fig. 14 – Aperçu de la plateforme internet

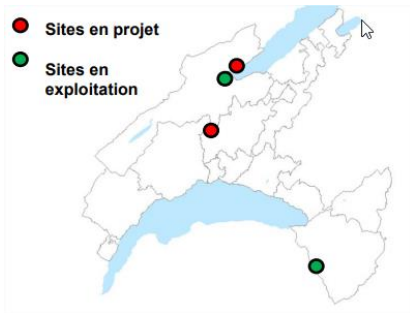
Les données fournies sont ensuite rassemblées puis contrôlées et, une fois que toutes les communes vaudoises ont achevé la saisie, elles sont transformées en différents tableaux, graphiques et indicateurs consultables dans le module « Statistiques ». Ce module permet aux communes de disposer d'une vision globale de la situation des déchets sur leur territoire, de voir l'évolution des quantités de déchets collectés au cours des dernières années et de se situer par rapport à des valeurs moyennes (moyenne du

périmètre et moyenne cantonale). Ainsi, il devient possible de connaître ses points forts et ses points faibles et de cibler ses efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets.

En outre, sous l'égide de la Direction générale de l'environnement, un comité de pilotage a été instauré pour continuer à améliorer et à faire évoluer cette plateforme. SADEC fait partie de ce comité de pilotage par l'intermédiaire de son Directeur et peut ainsi continuer à influencer sur son évolution.

🕒 Révision du Plan cantonal de gestion des déchets

A la suite de la consultation restreinte lancée en août 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté en fin d'année la révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD). L'actualisation des besoins cantonaux et intercantonaux d'entreposage de matériaux de type D (scories d'incinération) et E (matériaux d'excavation pollués ou résidus de traitement de terres polluées) ont rendu cette révision nécessaire.



Le PGD révisé prévoit en outre des mesures visant à limiter en amont les volumes mis en décharge par la réduction des déchets incinérables et une amélioration du traitement des résidus d'incinération. En conséquence de cette révision, les projets de stockage prévus sur les sites de « la Vernette » à Daillens et des « Echatelards » à Grandson devront être modifiés. Ils feront ainsi l'objet de nouvelles procédures d'affectation du sol par le biais de plans d'affectation cantonaux valant permis de construire.

④ Réorganisation du transport des déchets encombrants des communes

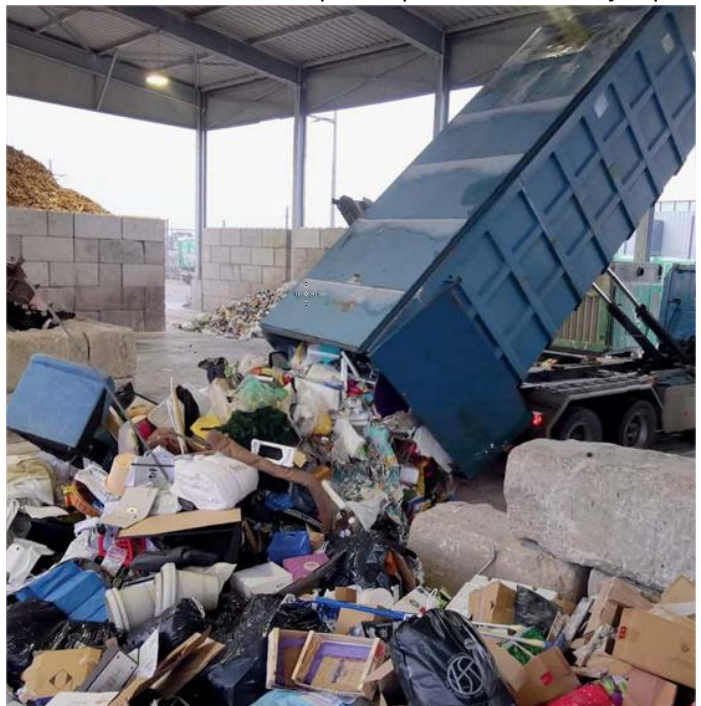
Après avoir effectué différents tests de faisabilité au cours du deuxième semestre de l'année 2019, l'année 2020 a principalement été consacrée à vérifier les aspects juridiques de ce projet, à obtenir les autorisations cantonales nécessaires et à impliquer les transporteurs dans nos réflexions.

Les différentes autorisations ayant été obtenues, le Conseil d'administration a donc tout naturellement pu planifier la mise en œuvre de ce projet et la date du 1^{er} janvier 2021 a été retenue pour débiter cette réorganisation.

Ainsi, à partir de cette date, les communes disposent d'un délai de 6 mois pour acheminer leurs bennes de déchets encombrants sur le site de SADEC à Gland au lieu de les transporter par voie routière jusqu'à l'usine d'incinération Tridel. Dans des cas bien particuliers, les communes peuvent solliciter une dérogation à l'organisation mise en place.

Cette réorganisation permet ainsi d'éviter plus de 1'000 allers-retours par année sur l'autoroute Genève-Lausanne. En outre, elle a l'avantage de permettre, avant leur broyage, une valorisation des fractions encore recyclables se trouvant dans les déchets encombrants, principalement des métaux et du bois.

Les économies importantes qui seront réalisées par les communes sur leurs coûts de transport permettront de couvrir les frais de broyage et de compactage des déchets encombrants. En outre, dans la majeure partie des communes, il restera encore un solde en leur faveur.



Outre l'avantage économique de cette réorganisation, l'impact environnemental sera également largement positif. Diminution conséquente des distances à parcourir par les camions, amélioration de la qualité de l'air, valorisation des fractions recyclables ou encore diminution du volume des mâchefers à stocker en décharge, inscrivent complètement ce projet dans une perspective de développement durable.

③ Résiliation du contrat de reprise du papier/carton

Le contrat-cadre qui liait bon nombre de communes de notre périmètre avec la société RETRIPA SA au sujet de la reprise du papier/carton a été résilié par notre partenaire à la date du 31.12.2019. En effet, des incertitudes croissantes, une politique commerciale mondiale plus restrictive ou encore des frontières asiatiques qui se sont fermées ont conduit à une chute massive des prix de reprise des vieux papiers et cartons.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2020, les communes qui étaient concernées par ce contrat-cadre sont libres de choisir le repreneur avec lequel elles souhaitent travailler. Cela étant, en tant que client privilégié, la société RETRIPA s'est engagée à continuer à proposer des tarifs attractifs aux communes du périmètre SADEC.

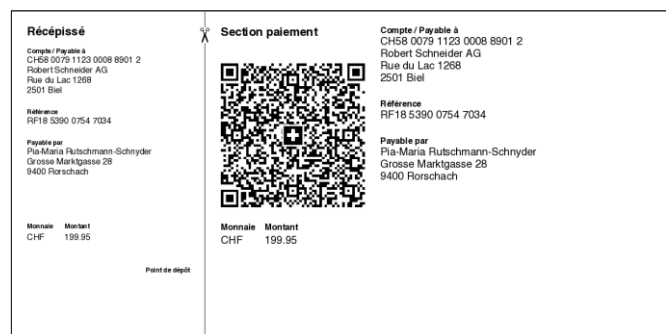


Après avoir subi d'importantes baisses au début de l'année 2020, les communes devant même désormais payer pour éliminer cette matière, les tarifs ont heureusement commencé à remonter au cours du dernier trimestre laissant augurer de meilleures perspectives pour l'année 2021.

③ Introduction de la QR-facture

La QR-facture a été introduite en Suisse depuis le 30 juin 2020. Cette nouveauté représente l'étape majeure de l'harmonisation du trafic des paiements au niveau national. Après une période de transition, elle remplacera l'actuel bulletin de versement.

Soucieuse de s'adapter aux dernières évolutions technologiques, SADEC a décidé de franchir rapidement le pas et d'émettre toutes ses factures avec un code QR, ceci dès le 1^{er} juillet 2020.



La transition s'est très bien passée et il semble que les communes se soient rapidement adaptées à ce nouveau mode de faire qui devrait faciliter le paiement de nos factures ainsi que leur gestion comptable.

③ Déraillement d'un convoi CFF-Cargo



En date du 7 juillet 2020, le déraillement d'un convoi CFF-Cargo s'est produit à hauteur du sabot dérailleur Sb32 qui matérialisait la limite entre notre voie de raccordement privée et la voie appartenant aux CFF (voir plan en annexe n°5). Cet accident n'a fort heureusement causé que des dégâts matériels, la vitesse du convoi sur ce tronçon étant limitée à 10 km/h.

La cause de ce déraillement est une erreur humaine commise par le personnel ferroviaire. En effet, au moment de venir sur notre site pour récupérer les caissons remplis de déchets et ramener des caissons vides, le responsable de la manœuvre a oublié de libérer la voie du sabot de protection (en rouge sur la photo) et le convoi est venu le heurter à revers, provoquant ainsi le déraillement de la partie frontale du convoi sur une dizaine de mètres. A notre grand soulagement, toute responsabilité de SADEC a pu être très rapidement écartée dans cette affaire.

③ Pandémie de la COVID-19

L'arrivée en Suisse de ce désormais célèbre virus a plongé toute la population, nos entreprises et nos institutions dans une situation jamais connue à ce jour dans notre histoire récente. Notre société travaillant dans un domaine d'activité dit « essentiel », nous avons toujours eu la chance de pouvoir continuer nos activités sans aucune interruption.

Grâce à notre système d'hébergement externe de nos données, nous avons pu expérimenter le télétravail sans avoir besoin de modifier quoi que ce soit au niveau de notre informatique. Cela nous a ainsi permis de poursuivre nos tâches habituelles tout en veillant à consacrer une partie importante de nos ressources à soutenir les communes et à les guider dans les mesures à mettre en place dans le domaine de la gestion des déchets.

Nous avons régulièrement renseigné les communes sur l'évolution de la situation dans le domaine des déchets et sur les mesures de protection à prendre. Plusieurs courriels d'information ont été envoyés aux communes et nous avons répondu à de nombreuses demandes téléphoniques ou informatiques pour affronter cette situation du mieux possible.

En collaboration avec d'autres périmètres vaudois de gestion des déchets, nous avons également élaboré à l'attention des communes un plan de protection pour les déchèteries, plan que nous avons spontanément mis à leur disposition.

S'agissant de notre organisation interne, plusieurs séances du Conseil d'administration se sont tenues au moyen de la vidéoconférence afin de respecter les directives fédérales en matière de rassemblement de personnes.

Pour les mêmes raisons, et à notre grand regret, nos deux assemblées générales annuelles ont dû se dérouler par écrit. Même si cette manière de faire permet de préserver les droits de nos actionnaires, c'est toujours à contrecœur que le Conseil d'administration doit se résoudre à fonctionner ainsi, les assemblées en présentiel étant bien plus fructueuses et conviviales.

Signalons également que, au vu de la situation difficile rencontrée par de nombreuses entreprises, le Conseil d'administration a décidé de ne pas percevoir de loyer auprès de notre locataire pour les mois d'avril et de mai 2020.



14. Conclusions

Cette année 2020 restera assurément dans les mémoires de chacune et de chacun pour les raisons que l'on connaît. Elle nous a toutes et tous forcés à sortir de notre zone de confort, à changer nos habitudes et à nous réinventer. Mais dans toute crise, aussi difficile soit-elle, nous pouvons trouver des motifs de satisfaction.

Durant cette période, le monde des déchets n'a probablement pas eu la même visibilité que d'autres domaines dits « essentiels » comme le personnel médical et hospitalier, les travailleurs de la grande distribution ou les commerçants locaux. Même si notre intention n'est pas de mettre le monde des déchets au même niveau que le personnel soignant, cette crise a néanmoins permis de constater que notre activité ne peut jamais s'arrêter. Le flux ininterrompu des déchets se perpétue jour après jour et il

convient, dans ces moments de crise, que tous les maillons de la chaîne logistique continuent à fonctionner pour assurer un service public sans lequel une autre crise sanitaire pourrait survenir. De l'éboueur au chauffeur poids lourd en passant par le personnel affecté à l'incinération des déchets, chacun a un rôle primordial à jouer et nous nous réjouissons que cette crise ait tout de même pu les mettre en lumière.

Malgré cette situation qui perdure, le Conseil d'administration reste toutefois très confiant en l'avenir. En effet, la bonne santé financière de la société TRIDEL SA, dont nous sommes actionnaires depuis 2013, profite largement à notre société et, par effet domino, à l'entier des communes de notre périmètre.

Après l'importante baisse des tarifs d'incinération annoncée au début de l'année 2021, notre Conseil d'administration mène actuellement des réflexions sur l'affectation de fonds que nous allons recevoir de la part de TRIDEL sous la forme d'une ristourne qui nous sera versée depuis cette année pour l'acheminement des déchets incinérables à l'usine d'incinération. Son principe en est très simple : **plus les périmètres utiliseront le rail pour acheminer à TRIDEL les déchets incinérables de leur périmètre, plus la ristourne sera grande.**

Le Conseil d'administration de SADEC entend bien, là aussi, en faire profiter directement les communes de son périmètre. Plusieurs mesures sont actuellement à l'étude et vous seront proposées au cours de l'année 2021. Elles pourront prendre différentes formes comme par exemple une baisse des contributions annuelles demandées aux communes, l'octroi de subventions pour les aider dans la mise en place de nouvelles mesures en relation avec les déchets ou encore l'augmentation des animations destinées aux écoles de notre périmètre.

Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi renforcer prochainement notre soutien aux communes, nous permettant de poursuivre notre mission principale qui est de les assister et de les accompagner dans toutes les tâches en relation avec la gestion des déchets, ceci en particulier dans une période où les finances communales sont régulièrement mises à mal.

Pour le Conseil d'Administration

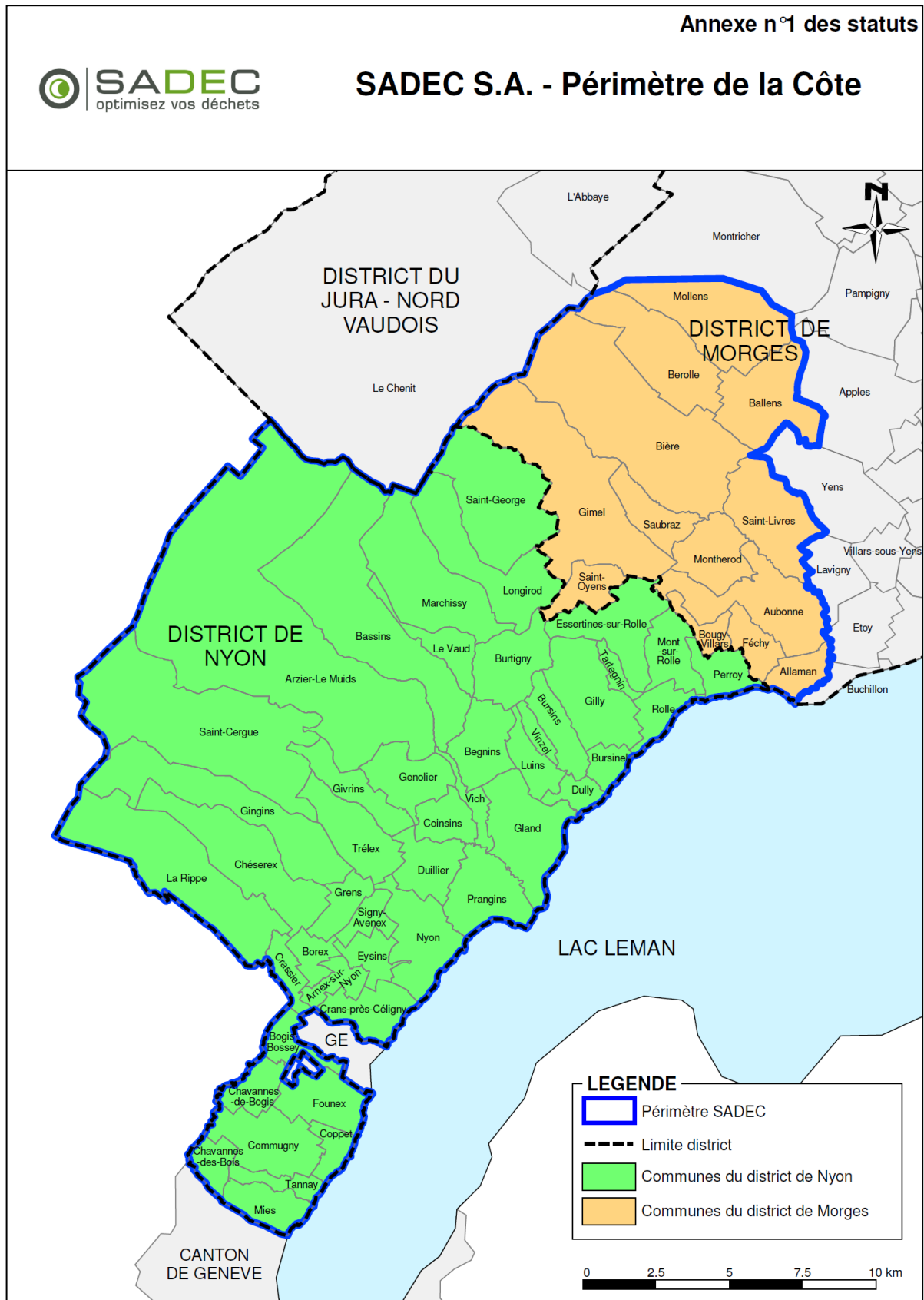
Gland, le 29 avril 2021



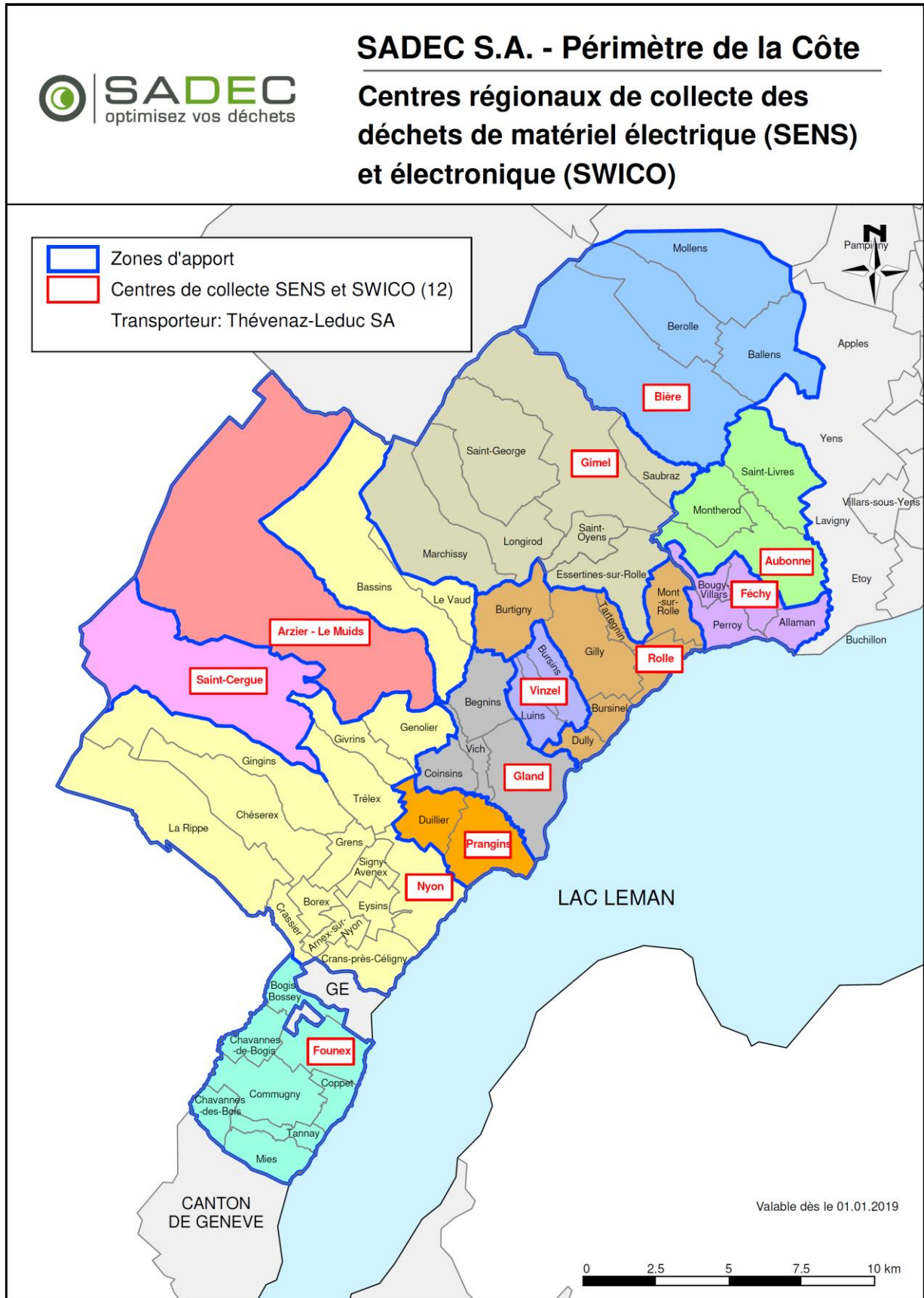
Cédric Echenard

Note : les photographies illustrant les pages 11 et 12 sont l'œuvre de M. Michel Perret, photographe à Nyon.

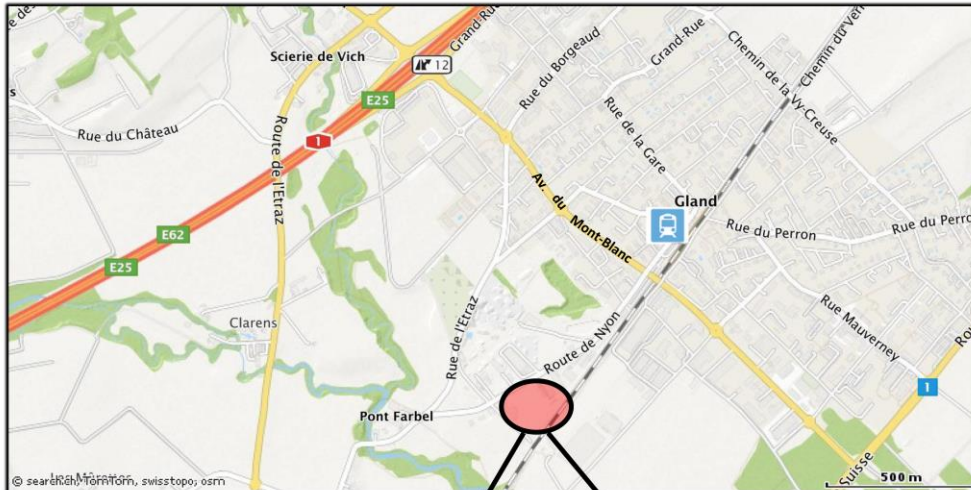






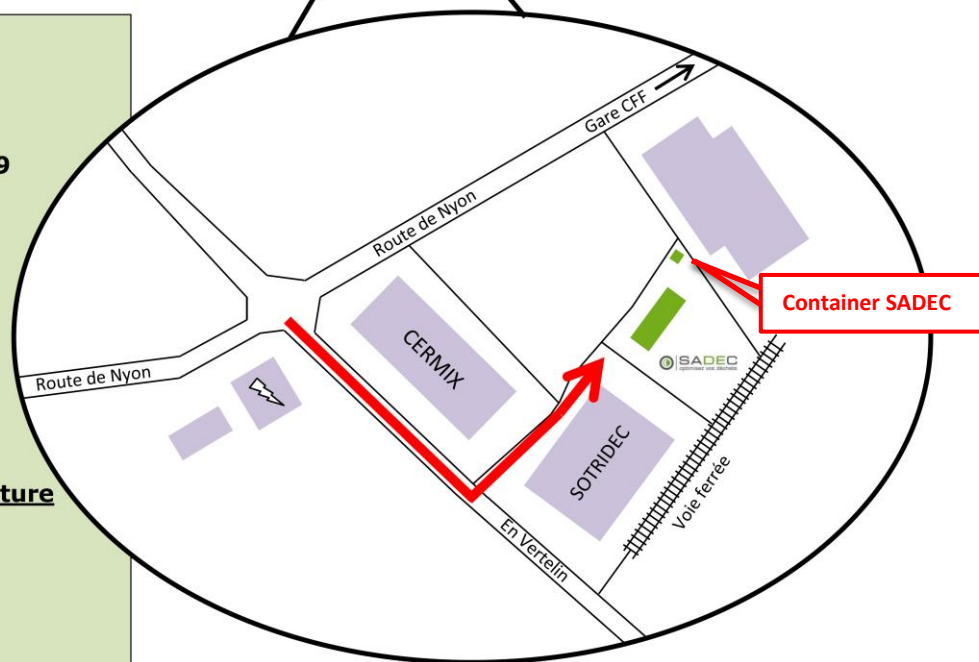


"SADEC SA - En Vertelin 3 - 1196 GLAND"



SADEC SA
En Vertelin 3
1196 Gland
Tél. 022 / 362 89 09
info@sadec.ch
www.sadec.ch

Horaires d'ouverture
lundi à vendredi
08h00 - 12h00
13h30 - 17h00



Annexe n°4b : liste des communes autorisées à utiliser le container

1277 ARNEX-SUR-NYON	1272 GENOLIER
1273 ARZIER	1276 GINGINS
1269 BASSINS	1271 GIVRINS
1268 BEGNINS	1196 GLAND
1279 BOGIS-BOSSEY	1261 GRENS
1277 BOREX	1278 LA RIPPE
1172 BOUGY-VILLARS	1261 LE VAUD
1183 BURSINS	1295 MIES
1279 CHAVANNES-DE-BOGIS	1260 NYON
1290 CHAVANNES-DES-BOIS	1166 PERROY
1275 CHESEREX	1197 PRANGINS
1267 COINSINS	1180 ROLLE
1291 COMMUGNY	1264 SAINT-CERGUE
1296 COPPET	1189 SAUBRAZ
1299 CRANS-PRES-CELIGNY	1274 SIGNY-AVENEX
1263 CRASSIER	1295 TANNAY
1266 DUILLIER	1270 TRELEX
1262 EYSINS	1267 VICH
1297 FOUNEX	1184 VINZEL

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.

Annexe n°5 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

Légende :

- Voies SADEC SA / SOTRIDEC SA
- Voies CFF
- Voies CFF
- Zone rail / route
- Signaux de mise en garde
- Signaux de danger 1.18 Tramway ou chemin de fer routier
- Signaux doubles de danger 1.18 Tramway ou chemin de fer routier
- Signaux tramway + voie de raccordement

